

LISTE DES PARTICIPANTS

Madame	ALBARIC	CONSEIL GENERAL 93
Monsieur	BARTH	CONSEIL GENERAL 94 - DEVP
Monsieur	BELLAS	ASSOCIATION RENARD
Madame	BERDOULAY	CONSEIL GENERAL 94 - DSEA
Madame	BEUNKE	AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE
Monsieur	CHERY DROUET	CD CANOE KAYAK 94
Monsieur	CORTADE	ONEMA
Madame	DE CLERK	CULTURE GUINGUETTE
Monsieur	DELBOS	NEUILLY SUR MARNE
Madame	DESSAGNES	SOUS PREFECTURE NOGENT
Monsieur	FOLLET	ASSOCIATION RIVERAINS DES BORDS DE MARNE
Monsieur	GIRARD	CHARENTON
Monsieur	HOUARD	COURTRY
Monsieur	HUETTE	FPPMA 75-92-93-94
Monsieur	IDOUX	FPPMA 75-92-93-94
Monsieur	LAGANDRE	AU FIL DE L'EAU
Monsieur	LE TALLEC	VEOLIA EAU
Monsieur	LONDINSKY	CA EST ENSEMBLE
Madame	NAUD	SYNDICAT MARNE VIVE
Monsieur	PARISOT	SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT (SEME)
Monsieur	PETIT	CA MARNE ET CHANTEREINE
Monsieur	REDON	ENVIRONNEMENT 93
Monsieur	RIVALIN	SEINE ET MARNE ENVIRONNEMENT (SEME)
Monsieur	SCHMID	VEOLIA EAU
Madame	TORREZ	VILLE DE PARIS - STEA
Monsieur	TREGOUET	NEUILLY SUR MARNE
Monsieur	TROCHON	FPPMA 77
Monsieur	TROTET	SMAM
Madame	VIDEAU	DRIEE
Monsieur	WURTZER	EAU DE PARIS

BUREAU D'ETUDES

<i>Madame</i>	<i>ABHERVE</i>	<i>ASCA</i>
<i>Monsieur</i>	<i>ASMODE</i>	<i>OGE</i>
<i>Madame</i>	<i>BRIOT</i>	<i>ADAGE</i>
<i>Madame</i>	<i>CHEVILLOTTE</i>	<i>ASCA</i>
<i>Monsieur</i>	<i>NARCY</i>	<i>AsCA</i>

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du récit rétrospectif et du décor territorial (matin)
- 2) Présentation de ce qui est « en jeu » sur le territoire du SAGE (matin)
- 3) Restitution des travaux des ateliers (après-midi)

Le point 1) de l'ordre du jour a fait l'objet d'un diaporama. Il donne une lecture plus visuelle (avec des cartes, photos, graphes) du rapport papier envoyé préalablement à la réunion. Ces deux documents sont téléchargeables sur le site internet du SAGE (www.sage-marne-confluence.fr)

Le point 2) a également fait l'objet d'un diaporama. Merci de vous y référer en complément du compte-rendu ci-dessous.



1. PRESENTATION DU RECIT RETROSPECTIF ET DU DECOR TERRITORIAL DU SAGE

Le bureau d'étude explique que la phase de diagnostic marque le passage d'une mise à plat des connaissances techniques (phase d'état des lieux) à une vision plus stratégique du territoire. Les commissions précédentes insistent sur le partage de connaissances, celles qui s'annoncent recherchent le partage d'un regard stratégique. Le diagnostic devra révéler ce qui est synergique et ce qui doit être concilié.

Le bureau d'études ajoute que ce diagnostic sera éclairé par un « Récit rétrospectif », qui explique l'évolution du territoire dans ses rapports à l'eau. Les textes de loi et les guides méthodologiques d'élaboration des SAGE n'imposent pas la rédaction de ce récit. Néanmoins, le bureau d'études a souhaité faire cet exercice, considérant que « **toute réflexion prospective doit s'appuyer sur une bonne rétrospective** ». En résumé, comprendre d'où l'on vient pour définir vers où on veut aller.

L'état des lieux donnait une photographie du territoire, le récit en est le film. Il donne une vision dynamique des choses et permet de mieux comprendre l'évolution du territoire, les grandes forces qui l'ont accompagné, et donc l'héritage avec lequel il faut aujourd'hui composer.

Un diaporama assure le support de la présentation du récit rétrospectif.

RECIT RETROSPECTIF : DE 1960 A 1990

M. FOLLET (Association Riverains des bords de Marne) apprécie le travail qui a été fait dans ce récit rétrospectif. Il propose de le compléter par un autre événement marquant de ces dernières décennies : les lois de décentralisation. En effet, ces lois ont marqué le désengagement progressif de l'Etat au profit des communes. Les maires se sont alors vus octroyés plus de moyens d'action sur leurs territoires, avec des conséquences diverses. De son propre avis, si certains maires ont porté des initiatives louables vis-à-vis des milieux, d'autres en ont profité pour « faire n'importe quoi ». Ces dérives ont poussé les associations naturalistes à entrer en conflit avec certaines communes.

Par ailleurs, M. FOLLET remarque que, pendant longtemps, le lien n'était pas fait par la population entre les eaux usées qu'elle rejette et la qualité de l'eau des rivières. Celle-ci était dégradée depuis longtemps lorsque la décision a été prise d'interdire la baignade en Marne. Les arrêtés d'interdiction de baignade en Marne n'ont fait que marquer la prise de conscience par les autorités des enjeux sanitaires liés à la qualité de l'eau.

Enfin, M. FOLLET apporte une précision quant à l'aménagement des anciennes carrières, à Vaires notamment. Celles-ci n'ont pas été restaurées de la propre volonté des entreprises qui les ont exploitées mais bien parce que la loi sur les paysages demandait à l'aménageur de restituer un site correct après exploitation.

M. TROCHON (FPPMA 77) relève que des actions sur les milieux ont commencé à émerger dans les années 60-70, à l'initiative notamment des fédérations de pêches qui voulaient endiguer la dégradation des peuplements des poissons en rivière.

M. GIRARD (Charenton-le-Pont) demande si le SAGE est en relation avec les territoires situés en amont de son bassin versant pour appréhender les pollutions susceptibles d'arriver sur notre territoire.

Il est répondu que malgré l'absence de SAGE en amont immédiat du territoire du SAGE Marne Confluence, des informations sont échangées notamment par l'intermédiaire du Conseil Général de Seine-et-Marne, du SAGE des 2 Morins et du contrat de bassin de la Beuvronne.

M. PETIT (CA Marne et Chantereine) juge le récit rétrospectif intéressant car il montre bien le lien social à la rivière qui s'appauvrit. Il trouve néanmoins singulier que l'on parle de plus en plus du besoin de sensibiliser les populations aux enjeux liés à l'eau alors que tout a été fait par le passé pour les en éloigner.

M. REDON (Asso Environnement 93) complète ce propos, estimant que le rapport citoyen à l'eau est aujourd'hui faussé. Avec l'artificialisation massive du territoire, la naturalité de l'eau a disparu et celle-ci reste surtout perçue comme un moyen d'évacuer les effluents.

RECIT RETROSPECTIF : DE 1990 A NOS JOURS

M. PETIT (CA Marne et Chantereine) estime qu'il y a des divergences potentielles entre les thématiques du SAGE mais qu'il existe aussi des synergies à développer.

Mme CHEVILLOTTE (Bureau d'études AsCA) confirme cette appréciation, indiquant que la situation actuelle n'est pas figée et que plusieurs « avènements » sont possibles. Il ne tient qu'aux différents acteurs de dépasser leurs propres intérêts.

M. FOLLET (Association Riverains des bords de Marne) prend l'exemple de l'aménagement projeté de la base de Vaires-sur-Marne pour illustrer les conflits potentiels entre milieu et usages. Ainsi, il estime que l'aménagement d'une rivière artificielle pour permettre la pratique de compétition de canoë-kayak en eau vive ne répond pas à une demande de l'ensemble des pratiquants de canoë et met en péril l'écologie du lac.

M. CHERY-DROUET (CDCK 94) indique au contraire que cet aménagement va permettre la pratique d'entraînement pour des sportifs de haut-niveau mais aussi pour la pratique de loisir des scolaires. Un aménagement similaire existe à Cergy qui est très fréquenté. Ce projet sur la base de Vaires répond également à la candidature probable de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024.

M. DEBARRE (animateur) prend note de ces divergences de vues qui seront justement à prendre en compte dans le diagnostic du SAGE.

M. ASMODE (Bureau d'études OGE) témoigne que la création de la Réserve Naturelle Volontaire des îles de la Marne a donné lieu à une forte collaboration entre les associations naturalistes et les kayakistes. Ces deux acteurs se retrouvaient sur l'idée que la rivière doit être préservée pour rester vivante. La synergie avait donc bien opéré à cette occasion.

Mme NAUD (SMV) juge le récit rétrospectif important pour mettre en perspective l'évolution des enjeux sur la rivière. Si le Syndicat Marne Vive a été créé dans les années 1990, ce n'est qu'à partir des années 2000 que le territoire a connu une accélération dans les travaux de renaturation des berges. Elle espère que cette dynamique va se poursuivre, notamment au regard des moyens financiers disponibles. Toutefois, elle note le risque de voir l'écart se creuser entre les collectivités porteuses de projets de renaturation et celles qui n'en ont pas. Les collectivités « moteur » pourraient aussi servir de « bons élèves » qui vont tirer les autres communes vers le haut.

M. TROTET (SMAM) rappelle que cette commission traite du lien habitat-espèces. Observer et comprendre le vivant n'est pas quelque chose d'aisé. Cela a demandé du temps pour parfaire la connaissance de ces milieux. Si cette connaissance a pu faire défaut par le passé (ex : obstacles à la continuité piscicole ; routes coupant un axe de migration des amphibiens, etc.) elle permet aujourd'hui de mieux appréhender les aménagements projetés. La connaissance acquise doit donc appeler à l'action (préserver, protéger), en insistant notamment sur la sensibilisation des aménageurs à l'importance de la fonctionnalité des milieux naturels.

M. FOLLET (Association Riverains des bords de Marne) demande, dans ce but, qu'une note de synthèse de 2-3 pages soit rédigée par le SAGE et communiquée à l'ensemble des communes pour rappeler les préconisations qui seront édictées par le SAGE et à respecter dans les aménagements et documents d'urbanisme.

M. DEBARRE (animateur) répond que le SAGE fera partie du « porter à connaissance » transmis par les services de l'Etat aux aménageurs dans le cadre de projets ou de révision d'un PLU. Il confirme le souhait de la Commission Locale de l'Eau du SAGE d'associer le plus en amont possible ces acteurs à l'élaboration du SAGE de façon à ce qu'ils puissent s'approprier les enjeux liés à l'eau.

M. RIVALLIN (Seine-et-Marne Environnement) explique que Seine-et-Marne Environnement a justement pour mission de veiller à la prise en compte des trames vertes et bleues et des zones humides dans les documents d'urbanisme. Il juge que les documents d'urbanisme sont les outils les plus efficaces de protection du foncier. Néanmoins, il relève qu'un des principaux freins dans cette démarche est la disponibilité et la propriété de la donnée. De plus, s'il existe des référents pour la faune piscicole (ONEMA, Fédérations de pêches), il n'y a pas toujours d'interlocuteur sur les autres taxons. Or, la connaissance est fondamentale pour protéger les milieux/espèces concernés.

LES GRANDS DETERMINANTS

Le bureau d'étude explique que le décor territorial qui est ici dépeint relève de déterminants souvent externes au territoire du SAGE. Le SAGE n'a pas vocation à infléchir ces orientations extraterritoriales mais à défendre les enjeux liés à l'eau qui s'y rattachent.

M. PETIT (CA Marne et Chantier) souhaite apporter un complément aux déterminants socio-politiques. Si la vigilance de la société civile devrait perdurer, la demande de plus de naturalité par la société civile devrait aussi s'affirmer. C'est une offre que les collectivités vont être probablement amenées à développer.

M. FOLLET (Association Riverains des bords de Marne) juge l'aménagement à venir du territoire comme le facteur le plus problématique. Il craint en effet qu'un certain nombre d'engagements des communes en faveur de la préservation de l'environnement ne soient pas tenus sous l'effet de la pression urbaine. Concernant le développement du trafic fluvial, le gabarit actuel du canal de Chelles et des ouvrages de navigation limite de fait le développement de cette activité. En revanche la

proximité de sites de tri sélectif et du train au niveau de Chelles pourrait conduire à une augmentation du trafic.

M. TREGOUET (Neuilly-sur-Marne) constate une augmentation du trafic sur le canal pour le transit de déchets notamment. Il craint que l'augmentation du trafic pose des problèmes de sécurité à l'avenir, jugeant l'état des berges du canal très dégradées et l'action de VNF pour les restaurer très limitée. De plus, la demande sociale d'une liaison piétonne entre l'écluse de Neuilly et le parc de la Haute-Ile voire jusqu'à Chelles est particulièrement forte. Il s'interroge sur le niveau d'implication de VNF sur ces questions.

M. DEBARRE (animateur) indique que VNF et Ports de Paris seront rencontrés dans les prochains mois par la cellule d'animation du SAGE pour aborder ces aspects prospectifs de développement de l'activité fluviale et portuaire.

Mme NAUD (SMV) s'interroge quant à elle sur l'accroissement prévu de la population et la maîtrise du flux de personnes susceptibles de rejoindre les berges de la Marne.

2. CE QUI EST « EN JEU » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

Le bureau d'études présente les 3 éléments « en jeu » relatifs à la commission « Qualité », à savoir :

- **La compatibilité de la qualité des milieux aquatiques et humides avec les usages qu'ils supportent ;**
- **L'inscription des continuités écologiques et des zones humides dans le territoire et son aménagement ;**
- **L'expression du potentiel écologique des milieux aquatiques.**



3. TRAVAUX EN ATELIERS : RESTITUTION

En souligné, les éléments que l'on retrouve dans plusieurs cases

ATELIER : « LA COMPATIBILITE DE LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES AVEC LES USAGES QU'ILS SUPPORTENT »

<p>ATOUPS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Des pratiques techniques plus orientées vers la protection des milieux aquatiques ● Un réseau associatif vigilant ● Sensibilisation du public : beaucoup de démarches qui permettent de sensibiliser le public via des réseaux associatifs, via l'existence des bases de loisirs, via des événements types festival de l'Oh ! ● Planification et réglementation : DCE, loi sur l'eau, plan bleu, plan des espaces verts, réserves naturelles ● Connaissance du milieu et gestion : démarche de gestion différenciée sur les berges ● <u>Données existantes mais pas forcément homogènes et accessibles</u> ● Navigation : linéaire interdit à la navigation, offre émergente de navigation douce (bateau électrique) ● <u>Soutien d'étiage permis par grands ouvrages => atout pour les usages mais perturbation des écosystèmes</u> 	<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Des arbitrages dispersés sans doctrine commune ● Perception des milieux : image des cours d'eau et des milieux peu visible ● Organisation des acteurs : pas de vision globale du « qui fait quoi », manque de partage des informations ● Connaissance : <u>données existantes mais pas forcément homogènes et accessibles</u> ● Réglementation : manque de contrôle et d'application des lois ● Gestion : manque de financement pour l'entretien ● Contexte démographique : population importante induisant des pressions sur les milieux, des pollutions diffuses, accidentelles, une augmentation des incivilités, oubli de la culture du risque ● Usages : gros différentiels entre pratiquants associatifs sensibilisés à la protection des milieux et pratiquants individuels (ex : pratique moto nautisme) ● <u>Soutien d'étiage permis par grands ouvrages => atout pour les usages mais perturbation des écosystèmes</u> ● <u>Demande croissante de sport de nature et de nature mais quelle nature ?</u> ● Introduction/développement espèces invasives
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réglementation : SRCE, arrêté préfectoral, meilleure application de la loi, mise aux normes des STEP, personnels plus qualifiés pour la police de l'eau 	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Contexte démographique : population en progression induisant des conflits d'usages, un surplus d'activités et d'aménagements, des pollutions dont pollutions émergentes ● Urbanisme : Pratiques urbanistiques ; densification urbaines qui peut générer

<ul style="list-style-type: none"> ● Economie : usages de loisirs, sportifs et entretiens des milieux source d'emplois ● Gestion : politique de revégétalisation des berges ● Usages : Synergies entre continuité écologique et continuité navigation aviron/canoë kayak ● <u>Demande croissante pour sport de nature et pour nature mais quelle nature ?</u> ● Sensibilisation : Développement de la conscience écologique ● Autres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Services écosystème pour valoriser les fonctionnalités des zones humides ○ <u>Dynamique de concertation entre les différents acteurs</u> ○ <u>Retour des espèces patrimoniales</u> 	<p>des pollutions</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Réglementation, planification : Manque de cadrage des activités en lien avec leur augmentation ● Perception des milieux : absence d'usages sur certains espaces naturels et zones humides qui n'appelle pas l'entretien de ces milieux ● Sensibilisation : Comportements individuels, privatisations des espaces, gestion « commerciale » des cours d'eau ● Usages : interdiction consommation de poissons – motonautisme - impact des bateaux à moteurs sur les boucles non navigués – augmentation du transport fluvial ● Autres : <ul style="list-style-type: none"> ○ <u>Concertation entre les différents acteurs parfois malmenée</u> ○ <u>Retour des espèces patrimoniales</u> mais menaces pour certains usages car sanctuarisation des espaces associés
---	--

ATELIER : « L'INSCRIPTION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES ET DES ZONES HUMIDES DANS LE TERRITOIRE ET SON AMENAGEMENT »

<p>ATOUPS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Vie associative développée : permet une sensibilisation à l'importance des continuités ● Demande des riverains pour fréquenter les bords de Marne ● Volonté politique locale ● Services écosystémiques ● Rareté des paysages : gradient de l'urbain dense d'ouest en est, une telle rareté devient un atout car prise de conscience qu'il faut préserver (la rareté est une richesse) ● Trame pavillonnaire avec jardins et haies qui permet l'infiltration ● Armement législatif, outils contractuels qui permettent d'engager des 	<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Manque de connaissances sur les continuités, sur les zh, les cortèges d'espèces ● Problématique foncière : pb de maîtrise et de coût important ● Non respect des réglementations ● Faiblesse des moyens de police de l'eau ● Transversalité entre services faible ● Manque de sensibilisation globale à ce qu'est une zone humide et à l'intérêt de les préserver pour le territoire ● Aménagements de la Marne pour la navigation : fragmentation et non prise en compte de la continuité sédimentaire
--	---

<p>projets d'aménagement de berges, de récréation de zones humides</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Prise en compte des projets par les financeurs et existence de politiques liées à la trame bleue 	
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● SAGE, SRCE ● Intercommunalités avec mutualisation des moyens ● <u>Contrats de développement territoriaux liés au Grand Paris : moment de débat, opportunité de prendre en compte toutes les données du territoire y compris celles sur les milieux aquatiques</u> ● Demande sociale ● Prise en compte du devp durable dans politique d'aménagement ● Création d'emplois 	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nouveaux projets d'aménagement accroissant l'imperméabilisation et la densification ● Augmentation transport commercial et non commercial : impact du batillage ● Contexte économique global défavorable qui pourrait empêcher de porter des projets de renaturation qui coûtent chers ● Méconnaissance des techniques de restauration et devant le fleurissement des projets pb de la qualité des maîtres d'oeuvre ● Grand paris : poussée démographique, surfréquentation, naissance des conflits d'usage fragmentation linéaire ● <u>Contrats de développement territoriaux liés au Grand Paris : risque d'urbanisation sans tenir compte des milieux</u>

ATELIER : « L'EXPRESSION DU POTENTIEL ECOLOGIQUE DES MILIEUX AQUATIQUES »

<p>ATOUS Sur quoi pouvons-nous compter aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Des projets de restauration écologique des berges notamment dans le cadre du Contrat de bassin Marne Vive ● Des études approfondies en cours sur les berges de la Marne ● Outils législatifs – cadre réglementaire, espèces protégés ● Perception citoyenne : prise de conscience de l'importance de l'écologie – rôle des associations 	<p>FAIBLESSES Qu'est-ce qui nous fait défaut aujourd'hui dans le traitement de cet enjeu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Des obstacles (barrages, écluses, parties busées, chutes d'eau) sur la Marne et ses affluents ● Peu de zones d'abris/repos, ensoleillées, indispensables au nourrissage et au développement des poissons sur la Marne et ses bras ● Un grand nombre d'acteurs qui ne communiquent pas toujours entre eux ● Données non accessibles : outils législatifs trop globaux, disparité des
--	--

<ul style="list-style-type: none"> ● Potentiel écologique de la Marne : études en cours, projets de restauration, portions de Marne non navigable, bonnes pratiques même sur les espaces verts 	<p>données, insuffisances des données et des connaissances</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Etat des milieux naturels par endroits dégradé : berges artificielles, peu de zones d'abris, de repos, espèces invasives ● Statut juridique des cours d'eau ou affluents sources de pollutions ● Perception citoyenne : peu de connaissance des milieux aquatiques, pratiques inadaptées au milieu naturel (nourrir les cygnes, les ragondins) ● Régime hydrique inadéquat au fonctionnement des milieux : débit biologique insuffisant ● Manque de prise en compte des problématiques « milieux » par les aménageurs ● Faible sensibilité de VNF sur l'écologie des berges et des milieux aquatiques. Ont pourtant un rôle important dans ce domaine. Idem pour Port de Paris
<p>OPPORTUNITES Quels leviers peuvent ou pourront être mobilisés dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Les continuités écologiques identifiées à l'échelle régionale dans le SRCE ● Gestion des équipements « eau » performante ; personnels qui s'ouvrent aux enjeux naturalistes ● Demande citoyenne de nature ● Nombreux outils pour restaurer la naturalité : documents d'urbanisme, inventaires zones humides... Possibilité d'orienter les décisions du Grand Paris ● Retours d'expériences qui peuvent être mobilisés pour convaincre, sensibiliser les acteurs locaux ● Mutualisation des compétences et des moyens ● Projets d'arrêtés frayères (brochet notamment) ● Utilisation de zones fonctionnelles comme zones de refuge ● SAGE pour favoriser les synergies : mutualisation des compétences et des moyens, à l'échelle du territoire, opportunité de créer des emplois (police locale par exemple) ● Au niveau national, opportunité avec le code SANDRE et la Directive 	<p>MENACES De quels risques faut-il ou faudra-t-il se prévenir dans notre contexte territorial ?</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Nouveaux projets d'aménagement accroissant la densification urbaine ● <u>Mesures compensatoires mais attention cela peut aussi être des mesures alibis. « Eviter, réduire, compenser » : on peut avoir des mesures prescrites mais qui ne sont pas mise en oeuvre ou qui servent juste d'alibis</u> ● Urbanisation : Grand Paris, vision urbanistique des CDT, développement du transport fluvial ● Ecologie alibi : des techniques dites de « genie écologique » ne sont pas toujours si bénéfiques pour les milieux. Besoin de mieux qualifier ce qu'on appelle « génie écologique » pour que les aménagements soient adaptés ● Pression des activités de loisirs ● Braconnage ● Pressions diffuses sur le milieu : espèces invasives, substances chimiques

inspire de donner un cadre pour favoriser les transferts de données si les acteurs adoptent ces nomenclatures

- Espaces naturels sensibles communaux et acquisitions financées par l'Agence de l'eau
- Mesures compensatoires mais attention cela peut aussi être des mesures alibis. « Eviter, réduire, compenser » : on peut avoir des mesures prescrites mais qui ne sont pas mise en oeuvre ou qui servent juste d'alibis

ELEMENTS DE SYNTHESE A CHAUD

Jean-Baptiste NARCY, ASCA

Sur les 3 commissions qui ont déjà eu lieu, la commission « Milieux naturels » est probablement celle qui a les sujets les plus difficiles à traiter car ils sont à **l'aval de tout le reste**. Ils subissent toutes les chaînes de causalité. Vous avez été obligés d'attraper tous les facteurs, ce qui a conduit à des matrices bien fournies.

Les discussions de la journée ont tourné autour du sujet suivant : **les milieux et leur environnement humain, soit à travers les usages, soit à travers les pressions.**

En premier lieu, la commission a posé l'idée qu'il y a une dépendance entre des milieux de bonne qualité et des usages satisfaits, une qualité de vie, en pointant des enjeux techniques et en valorisant des formes de dépendance économique (si on ne s'occupe pas des milieux on perd des emplois).

En second lieu, ce sont les enjeux de coexistence entre milieu naturel et économie qui ont été au centre des débats avec une forte hésitation parmi les contributions sur la manière de gérer cette coexistence : est-ce synergique ou antagoniste ? Ce qui se traduit par beaucoup de post-it à cheval entre atouts/faiblesses ou opportunités/menaces. Par exemple : les mesures compensatoires = antagonisme ou opportunités ; retour des espèces emblématiques = opportunité car symbolique ou menace car limitation de l'ouverture des espaces pour protéger les habitats.

Faut-il donc gérer une synergie ou un antagonisme ? Selon que l'on est dans un cas ou dans l'autre la stratégie proposée n'est pas la même.

Si synergie alors le Grand Paris est une occasion pour continuer à mieux se parler. Il ne s'agit pas de gérer un trop plein parfois il faut aussi gérer un vide (ex des zones humides oubliées, sans usages). Au final, on est sur des variables plus locales.

Si antagonisme alors on est face à des réalités qui sont à une autre échelle : réalité structurante (barrage), réalité sociologique (comportement individualiste), réalité économique (crise). Le Grand Paris est dans ce cas une menace. Les leviers pour gérer l'antagonisme sont : le réglementaire (mais problème de l'effectivité du droit), l'animation pour sensibiliser, la pédagogie.

Au total, on est sur un **enjeu d'échelle** :

- quand on pense synergie = échelle locale,
- quand on pense antagonisme : = échelle globale.

Cela rejoint une analyse de l'état initial sur les modes de gouvernance :

- small is beautiful (synergie),
- le grand jeu (antagonisme).

Impression générale : on n'arrive pas à savoir s'il faut être optimiste ou pessimiste.

SUITE DES TRAVAUX EN PHASE DE DIAGNOSTIC

Les personnes n'ayant pas pu assister à la réunion sont invitées à faire part de leurs remarques/compléments dès que possible et au plus tard le mercredi 16 janvier 2013.

Cette réunion de la commission « Milieux naturels » est l'unique de la phase de diagnostic du SAGE. Il est donc important que tout le monde puisse transmettre ses remarques à cette occasion.

Vous pouvez également contacter l'animateur du SAGE (Christophe DEBARRE - christophe.debarre@marne-vive.com - 01 45 11 65 71)

Le rapport provisoire du diagnostic sera présenté au Bureau de la CLE mi février puis adressé à la CLE pour une validation en mars 2013. La relecture du rapport de diagnostic par les partenaires du SAGE s'effectuera donc vraisemblablement entre le 25 février et le 18 mars 2013.